



COMMUNIQUÉ DE GÉRARD DÉZEMPTÉ

Suite au Conseil Municipal
du 13 novembre 2019

Le Conseil Municipal de Charvieu-Chavagneux, s'est réuni le 13 novembre 2019, sous la Présidence de Gérard Dézempté. Plusieurs décisions importantes ont été prises :

- **EDUCATION** : Construction d'un bâtiment annexe à l'école Marcel PAGNOL, rue du Village à Chavagneux, comportant une salle de restauration scolaire, ainsi qu'une salle polyvalente, pour répondre durablement aux besoins des élèves scolarisés en élémentaire. Pour la construction, une subvention de 200 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Plan école, ainsi qu'une subvention de 250 000 € sur la dotation territoriale du Haut-Rhône Dauphinois. Le coût prévisionnel s'élevant à 1 491 000 €, le reliquat de 1 041 000 € sera financé sur autofinancement, c'est-à-dire sans emprunt. A Charvieu-Chavagneux, l'éducation reste une priorité !

- **SOCIAL** : Lancement d'une procédure d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), emportant mise en compatibilité du PLU, afin de permettre la construction d'un nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dans le parc Bernascon. Plutôt que de réhabiliter l'actuelle MAPAD, opération difficile en présence des résidents, le choix a été fait de reconstruire la Résidence L'Arche. La Mutuelle France Isère réalisera l'opération en coordination avec la Commune qui apporte le terrain d'implantation. Ainsi, nos anciens pourront bénéficier d'une résidence ultramoderne, fonctionnelle, plus confortable, avec une capacité portée à 84 lits. L'équipement sera mis en valeur par l'aménagement paysager du parc Bernascon, et constituera un nouveau maillage d'espace public entre Charvieu-centre et le quartier du Piarday-Petit Prince. L'ancien bâtiment sera repris pour les 2/3 par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour des activités socioculturelles (**enfance, médiathèque, Ecole de musique** ; comme annoncé dans les orientations budgétaires de 2019), et pour 1/3 par la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (CC LYSED), qui y installera ses services, et qui pourra ainsi y accueillir le « Conseiller aux décideurs locaux » fourni par l'Etat.

- **EQUITE** : A l'écoute des associations de huit lotissements, le Conseil Municipal a décidé d'intégrer les voiries, réseaux et espaces communs desdits lotissements dans le domaine public communal, afin d'en assurer la gestion et l'entretien. Cela fait suite à l'intégration des voies et réseaux de 37 lotissements déjà intégrés par délibération du 28 février 2012. Cette décision constitue une mesure d'équité. Les lotissements concernés sont le Clos de la Mandoline, le Clos Gauguin, le Claret, le Coteau du Perrelas, Le Mont Blanc, Les Toits du Soleil, Le Vaucanson, Le Perrelas.

- **IMMEUBLES DE L'OPAC : Réhabilitation thermique aux Acacias.** Les immeubles des Acacias connaissent des difficultés d'isolation et donc de chauffage, ce qui pénalise les locataires et grève le budget des familles. Suite à l'intervention de Gérard Dézempte, un plan de rénovation du quartier sera mis en place. Les travaux de rénovation (isolation des façades, menuiseries, sécurité électrique, ventilations mécaniques contrôlées) s'élèveront à 8 millions d'euros et débuteront en 2022. Dès 2020, le remplacement de 229 chaudières interviendra. Cela permettra plus de confort et de pouvoir d'achat pour chaque foyer, grâce à une diminution considérable de la note de chauffage.

- **URBANISME : Mise en place d'une nouvelle règle autorisant l'installation pour les Charvieulands de portails automatiques en limite de propriété.** Alors que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe une obligation de recul de 5 mètres pour l'installation d'un portail sur une propriété privée, de nombreux habitants avaient réclamé justice, constatant que l'ancien adjoint à l'urbanisme avait toléré et laissé installer par certains de ses proches, des portails, sans respecter ladite obligation de recul. Cela constitue une rupture inadmissible d'égalité entre les Citoyens. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé de rétablir la situation. Les propriétaires pourront désormais installer leur portail en limite de propriété à condition que ce portail soit automatisé, afin d'éviter l'arrêt, même momentanément, d'un véhicule sur la voie publique. Cette nouvelle règle s'applique à l'exception des voiries suivantes, en raison de leur étroitesse ou d'une circulation trop importante : avenues du Collège, Alexandre Grammont, boulevard de l'Union, montée de la Roue, routes du Bois Thuillier, de Jameyzieu, de la Léchère, de Lyon, des Perves, de Vienne, rues des Alpes, du Lac, de la Plaine, de la République et du Village.

- **COMPTEURS D'EAU : L'accord pour conclure des conventions permettant la télérelève des compteurs d'eau a été donné.** Cela permettra de suivre la consommation des usagers et de détecter rapidement d'éventuelles fuites d'eau, sources de difficultés financières pour les habitants. La société Birdz, mandatée par la société Veolia, se chargera de l'installation des « répéteurs » et « passerelles » nécessaires à la transmission des données de chaque compteur.

- **CLASSES DE DECOUVERTE EN PERIGORD : La tradition des classes de découverte en Périgord sera maintenue en 2020 et la participation des familles reste à 125 € par enfant depuis plusieurs années, tandis que l'effort de la Ville est de 456 €, ce qui traduit une volonté communale de faire participer le plus grand nombre.** Ces classes pédagogiques permettent l'éveil et la sensibilisation de nos jeunes à notre histoire (ex : grotte de Lascaux), leur découverte d'une région riche de patrimoine et de culture, et constitue pour eux un socle et une connaissance partagée entre Charvieulands.

- **ENVIRONNEMENT, SAUVEGARDE DE LA PLANETE : Une étude a été lancée par le Maire afin de réduire les dépenses en matière d'éclairage public.** De cette étude, il ressort qu'un contrat de performance pourra être signé avec une entreprise, permettant à la Commune d'économiser de l'ordre de 32 000 € par an, pour un investissement de 600 000 €. Le nouvel éclairage sera constitué d'ampoules LED, ayant un meilleur rendement car produisant davantage de lumière et consommant beaucoup moins d'électricité. Le Maire a rappelé qu'un crédit de 300 000 € avait déjà été prévu au Budget 2019. L'opération devrait se réaliser sur 4 ans et serait bien sûr uniquement financée sur fonds propres, c'est-à-dire sans emprunt.



Gérard Dézempte
Maire de Charvieu-Chavagneux